

10 mai 2006

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2006

Présents :

MOREL Denis, le Maire, COLY Jean-Charles, DE LACONNAY Laetitia, LUKIC Slobodan, PATEL Marc, RAGOZZA Gilles, ROY Christiane.

Absent : MULIN Daniel

Après approbation de la dernière séance, il est passé à l'ordre du jour.

REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME :

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Gaillard, commissaire enquêteur, le conseil municipal

- approuve le plan de zonage tel qu'il a été présenté au public. Il prend acte des remarques portant sur le problème des eaux pluviales, et décide qu'il sera réglé ultérieurement. Conformément aux textes, la délibération concernant l'approbation du plan de zonage sera affichée 1 mois au tableau municipal et insérée dans 2 journaux.
- Demande la mise à l'enquête publique du Dossier d'Intérêt Général.

EMPRUNT :

Après étude des diverses propositions, le conseil retient la proposition de la banque populaire pour un montant de 200 000 €.

SIDEC :

Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux d'électrification dans la rue de la Grêche et à Nézan. Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'aide financière spécifique, le conseil demande qu'ils soient inscrits au programme départemental 2006, et demande au Sidec la réalisation des ces opérations.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Denis MOREL